

De Christian Ramio (avec la collaboration de Jean Claude Tronchon et Amand Guy Leveau) - Reproduction totale ou partielle interdite © Christian Ramio 2021.

## Joseph Alexandre ROBERT, inventeur. 1<sup>ère</sup> partie

-----  
ROBERT – DEMONDION – CHILLOUX –  
ARNAULT DE LA MENARDIERE

-----  
UNE AFFAIRE DE FAMILLE

### La famille

Françoise Robert, née Chilloux, (1768 Ligné<sup>1</sup> – 1849 Tusson), épouse en 1802 de Jean Robert (1755 – 1837 Tusson), mère de Joseph Alexandre ROBERT (12 janvier 1807 Tusson – 24 janvier 1885 Tusson), avait deux frères, oncles de Joseph Alexandre ROBERT : 1°) Philippe Chilloux avoué (1778 Ligné – 1865 Tusson) et 2°) François Chilloux avocat, avoué et juge suppléant (1782 Ligné – 1868 Vouneuil sous Biard), époux de Marie Anne Chilloux, née Arnault de la Ménardière (1781 Poitiers – 1841 Poitiers).

En 1828, Jacques Auguste DEMONDION négociant, (12 septembre 1794 Lyon – 15 avril 1859 Poitiers) épouse Zoé Suzanne Chilloux (1810 Ruffec – 1888 Poitiers), fille de François Chilloux et de Marie Anne Arnault de la Ménardière, et cousine de Joseph Alexandre ROBERT. Ce dernier devient donc cousin par alliance de Jacques Auguste DEMONDION. Plus tard, Demondion sera maire de Ruffec et sous-préfet de Châtellerauld, puis de Rochechouart et Chevalier de la Légion d'honneur le 27 avril 1845.

En 1833, Henry ARNAULT MENARDIERE (qui retrouvera plus tard la particule en devenant Henri ARNAULT DE LA MENARDIERE) avocat avoué (28 avril 1808 Parthenay – 6 juillet 1884 Vouneuil sous Biard) épouse Marie Anne Chilloux (1808 Ligné – 1885 Vouneuil sous Briard), sa cousine germaine, fille de François Chilloux et de Marie Anne Arnault de la Ménardière, et cousine de Joseph Alexandre ROBERT. Ce dernier devient donc cousin par alliance de Henri ARNAULT DE LA MENARDIERE qui lui-même devient le beau-frère de Jacques Auguste DEMONDION (Ce mariage est célébré par Jacques Auguste Demondion, premier adjoint de la ville de Ruffec).

En 1851, Joseph Alexandre ROBERT épouse Lydie Marie Octavie Chilloux (1828 Ruffec – 1852 Passy) sa cousine, fille de Philippe Chilloux.

**En résumé :** Joseph Alexandre ROBERT est le cousin par alliance de Jacques Auguste DEMONDION et de Henri ARNAULT DE LA MENARDIERE. Jacques Auguste DEMONDION et Henri ARNAULT DE LA MENARDIERE sont beaux-frères.

### L'itinéraire de l'invention

Le 20 janvier 1831, Joseph Alexandre ROBERT, étudiant en chirurgie dentaire à Paris, dépose en France une demande de brevet d'invention sous l'intitulé « *Fabrication d'un fusil ou de toute autre arme à feu se chargeant par la culasse et s'armant avec le mouvement qui la lève* ». Le brevet pour 15 ans lui est délivré le 27 avril 1831 sous le numéro 4677. Il dépose ensuite deux additions qui lui sont délivrées le 10 septembre 1831 numéro 4785 et le 13 juin 1835 numéro 6365. Cette invention est très vite remarquée

---

<sup>1</sup> Localisations : Ligné : Loire-Inférieure. Tusson, Ruffec : Charente. Poitiers, Vouneuil sous Biard : Vienne. Parthenay : Deux-Sèvres.

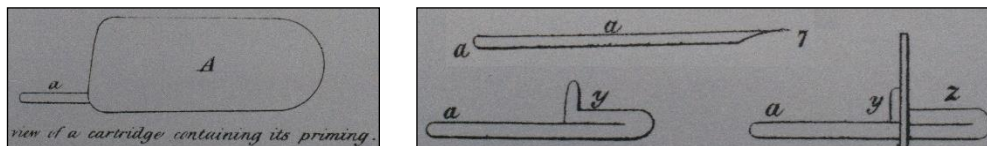
et il reçoit la Médaille d'or de première classe à l'Exposition de 1834 de Paris : « *Le système de M. Robert est sans comparaison le plus simple et le meilleur pour les armes de chasse, et surtout pour les armes de guerre* ».

La S.E.I.N. (Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale) s'est intéressée à cette nouvelle arme et a chargé en 1834 deux de ses membres, Messieurs Séguier et Olivier, de l'examiner. Des expériences de portée, de tirs prolongés à balles et de maniement ont été initiées, ainsi que des tirs comparatifs avec des fusils de chasse Robert et Lefauchaux. L'avantage a paru pencher pour le système Robert et le rapporteur de ces essais a indiqué : « *Ce fusil paraît remplir toutes les conditions désirées ; il se charge promptement, avec facilité, et son exécution est facile ; des ouvriers-serruriers peuvent l'exécuter, et c'est un grand point pour une arme de guerre* ». Il précise aussi : « *On reproche au fusil Robert de beaucoup cracher et d'avoir des fuites* », mais c'est pour mieux écrire plus loin que ce reproche n'est pas fondé, les crachements n'étant pas dirigés vers le tireur ou bien sans effets nocifs trop importants. Il y aura quand même des inventeurs pour essayer de remédier à ces inconvénients, notamment, en France Chaudun, Desnyau ou Giraudeau, en Belgique Jobard et la société Hanquet & Cie d'Herstal.

La « *Gazette des tribunaux* » du 23 avril 1836 fait mention de la liquidation d'une société qui avait été créée pour l'exploitation en France de son fusil entre lui-même, Ponce-Auguste Pihet, constructeur-mécanicien à Paris, agissant au nom de la maison de commerce Pihet frères et l'armurier Alexandre Guibout. Il fit aussi fabriquer ses armes par l'armurier Desnyau.

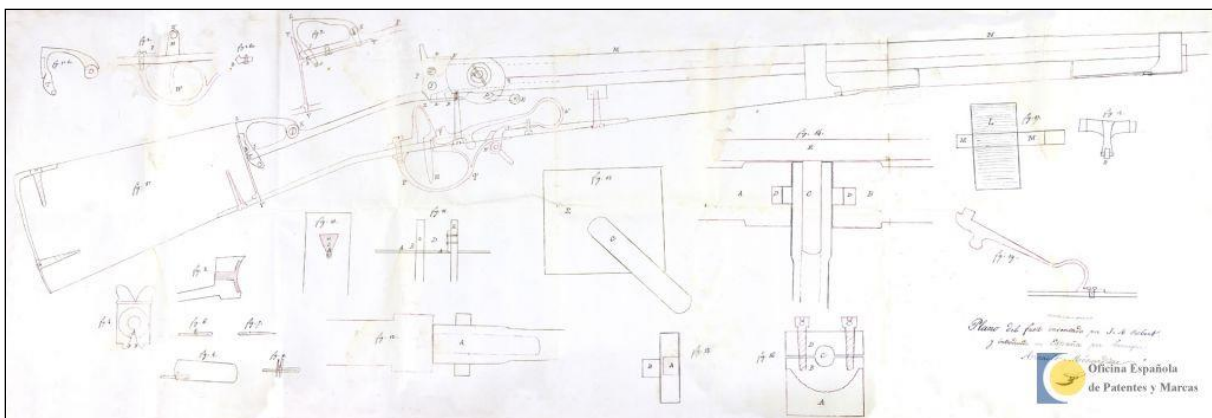
Le brevet Robert de 1831 a été déposé dans différents pays en Europe :

- en Angleterre le 13 juillet 1831 sous le N°6137 avec l'intitulé « *Invention of certain improvements on guns, muskets, and other fire-arms, and in cartridges to be used there-with, and method of using the same ; and in machinery for making the said guns, muskets, and fire-arms ; also the cartridges and priming ; which improvements are also applicable to other purposes* » par Auguste (transformé en Augustus) Demondion, demeurant pour l'occasion Old Fish Street à Londres, agissant pour le compte de l'inventeur. Une confusion concernant le véritable créateur du système a alors été faite puisque de nos jours, aux Etats-Unis principalement, l'arme et sa munition sont connues sous la fausse appellation de système Demondion.



Dessins de la cartouche dans le brevet anglais

- en Espagne le 12 mars 1831, accordé pour 5 ans le 23 juin suivant, sous l'intitulé « *Fusil de nueva invencion de J.A. Robert y maquinas para fabricarle. Puede disparar 24 tiros por minuto* » par Henri Arnault de la Ménardière (transformé en Don Enrique Arnault Ménardière).



Dessin du brevet espagnol

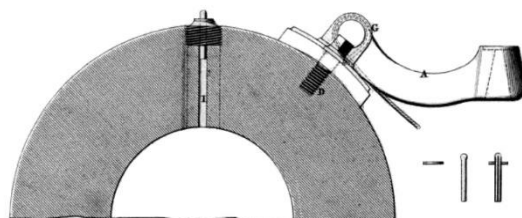
- en Belgique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1832 (arrêté royal du 6 octobre 1832) sous la forme d'un brevet d'importation de 10 ans numéro 784 par François Chilloux, oncle de Robert. Auparavant, le 30 septembre 1831, un brevet intitulé « *Perfectionnement au fusil inventé par le sieur Robert, jeune, à Paris* » avait été déposé sous le numéro 515 par Jean-Baptiste Ambroise Marcellin Jobard de Bruxelles. Ce brevet Jobard a ensuite été acheté en 1832 par « François Chilloux jeune de Ruffec France ». Il y avait toujours un François dans la famille depuis la fin du 17<sup>ème</sup> siècle, d'où son appellation de « jeune » alors qu'il avait 50 ans.

- Peut-être aussi aux Etats-Unis, l'arme y ayant été testée par les militaires, mais sans pouvoir être sûr de ce dépôt car tous les brevets antérieurs à 1836 ont disparu dans l'incendie du Bureau des US Patents en décembre de cette année-là.

Il y eut aussi de nombreuses contrefaçons de ce système, fabriquées notamment en Belgique, qui donnèrent lieu à poursuites devant la justice de la part de Robert. Ainsi, même après la vente de son brevet en mai 1836, il continue à défendre ses intérêts. L'anecdote est trop belle pour ne pas être racontée : Le 13 décembre 1836, le domestique d'un certain Emile Joseph Louis Martiny de Cappadore, résidant à Liège en Belgique, mais présent à Paris, se présente dans les ateliers de fabrication des fusils Robert au 3bis rue Coq Héron à Paris pour se plaindre que les cartouches qui lui avaient été livrées pour son maître n'étaient pas de calibre. L'arquebusier Desnyau l'engage à aller chercher l'arme pour en vérifier le mécanisme. Ce que le domestique s'empresse de faire. Desnyau en ouvrant le fusil se rend compte qu'il s'agit d'une magnifique contrefaçon parfaitement exécutée et sur-le-champ saisit l'arme. Celle-ci, qui est le clone exact d'un fusil vendu en septembre 1835 par les Ateliers Robert à un sieur Durossel, armateur au Havre et beau-frère et associé de Martiny de Cappadore, porte le N°617 comme son modèle authentique et toutes les marques gravées lors de sa fabrication. Il apparaîtra plus tard qu'elle a été fabriquée à Liège par un arquebusier nommé Tonnon et qu'elle n'a pas été la seule, puisque des armes Robert contrefaites étaient acheminées de Liège au Havre pour exportation vers l'étranger par Durossel. Il y aura évidemment un procès, des condamnations et un dédommagement versé à l'inventeur breveté.

Sans être armurier, Robert fut l'un des innovateurs du XIX<sup>ème</sup> siècle en matière d'armement. Comme on a parlé après 1812 de « fusils à la Pauly », on aura après 1831, par opposition, des « fusils à la Robert ». Appréciables à la chasse, malgré une sorte de boycott de la part des armuriers établis, ses armes furent soumises à la concurrence de l'invention de Lefauchaux. Dans le domaine militaire, le fusil a fait l'objet d'essais dans l'armée belge en 1833-34. Aux Etats-Unis, présentée par le baron Hackett, l'arme a participé aux tests militaires de 1837 face à des fusils proposés par Colt, Cochran et Hall.

Joseph Alexandre Robert a aussi inventé, sans le faire breveter, tout du moins en France, un nouveau modèle d'étoupille et d'appareil à percussion pour l'artillerie. Le même rapporteur de la S.E.I.N., Th. Olivier, a présenté en 1834 ce « *nouveau marteau à percussion destiné à être fixé sur la culasse du canon et à porter le feu à la gargousse lorsqu'il vient frapper une amorce fulminante* ». Cette amorce consistait en un petit tube de 10 à 15 millimètres de longueur et deux millimètres de diamètre chargé de poudre fulminante et se fixant en croix à l'extrémité supérieure de l'étoupille. Cette dernière était mise à feu au moyen de la lance à feu ou par le choc du marteau. Il semble que la Belgique se soit intéressée à cette invention.



Puis, passant radicalement à autre chose, Joseph Alexandre Robert, ayant abandonné ses études médicales et devenu ingénieur civil et docteur es-sciences, cède son brevet le 17 mai 1836 à Jean GIRAUDEAU, médecin à Paris, qui déposera une troisième addition au brevet accordée le 10 décembre 1839 sous le numéro 10034. Robert, de son côté, oriente ses recherches vers différents domaines de

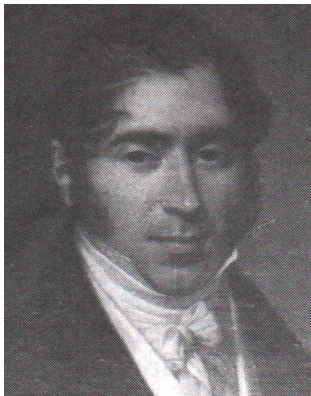
l'industrie, éclairage domestique ou public, dénaturation des alcools industriels, pompes à incendie notamment. Il dépose quelques brevets dans ces domaines entre 1835 et 1840 et possède un magasin boulevard des Italiens et des usines à Paris, dont une usine spécialisée dans l'éclairage employant 100 ouvriers. Il recevra une médaille d'argent à l'Exposition de 1839 et une autre à celle de 1844 pour son système d'éclairage.

Jouissant d'une aisance financière certaine, il fit construire plusieurs demeures dans sa région natale et on peut encore voir sa magnifique propriété à Tusson, où il est décédé le 24 janvier 1885.

(A suivre...)

#### Petit complément :

##### Portrait de Jacques Auguste Demondion



##### Portrait de Jean Giraudeau



Jean Giraudeau est né à Saint-Gervais (Vienne), le 14 brumaire an X (5 novembre 1801), dans une des familles les plus riches de cette localité. Il se fait appeler Giraudeau de Saint-Gervais et recevra en 1859 l'autorisation de ce changement de patronyme. Reçu médecin en 1825, il se spécialise dans les maladies dites « *secrètes* » et préconise le traitement de la syphilis sans l'emploi du mercure. Décrié et traité de charlatan, il suscite une opposition virulente à ses thèses qui ne fit que lui apporter une notoriété telle que ses brochures furent traduites dans toutes les langues de l'Europe. Génie de la publicité, il fut aussi accusé de rechercher le profit à tout prix. On lui doit quelques ouvrages de médecine. Il déposa deux brevets pour un sirop et des boules de gomme et, habile entrepreneur, en racheta aussi un certain nombre, dont celui de Joseph Alexandre Robert. Il est décédé le 2 juin 1861 dans le château qu'il s'était fait construire à Bouffémont (Seine-&-Oise).

#### Sources :

Pour Robert et son entourage : Site de généalogie Geneanet. Baron Charles Dupin : « *Rapport du jury central sur les produits de l'industrie française exposés en 1834* », Paris 1836. « *Bulletin officiel des lois et arrêtés royaux de la Belgique* », tome VI, Bruxelles 1832. Ouvrage collectif : « *Les armes à feu réglementaires belges depuis 1830* », Crédit Communal, Bruxelles, 1988. « *Bulletin de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale* », mai 1834. Eugene L. Lyon : « *United States Army test trials of 1837* », The Gun Report, Aledo, Illinois, USA, avril 1979. Base Leonore (Légion d'honneur). « *Gazette des Tribunaux* » du 21 août 1837. « *Annuaire général du commerce et de l'industrie* », 1841. « *Exposition des produits de l'industrie française en 1844 – Rapport du jury central* ». Dossier généalogique sur l'ensemble des protagonistes par Jean Claude Tronchon.

Pour Giraudeau : Site de généalogie Geneanet. Etat civil de la ville de Bouffémont. C. Sachaile : « *Les médecins de Paris jugés par leurs œuvres* », Paris 1845. Buffin : « *Dictionnaire des familles qui ont fait modifier leurs noms depuis 1803 jusqu'en 1865* », Paris 1877. Jacques Chevalier : « *Giraudeau de Saint-Gervais* », Histoire des sciences médicales 2012.

## Joseph Alexandre ROBERT, inventeur. 2<sup>ème</sup> partie

-----  
ROBERT – DEMONDION – CHILLOUX –  
ARNAULT DE LA MENARDIERE

-----  
UNE AFFAIRE DE FAMILLE

**L'invention** (dans le texte qui suit les mots sont ceux même du dossier déposé par l'inventeur, sauf ce qui est en italique qui est de l'auteur de l'article. Les dessins sont ceux du brevet. Photos Christian Ramio et Amand Guy Leveau)

### ARME A FEU SE CHARGEANT PAR LA CULASSE ET S'ARMANT PAR LE MOUVEMENT QUI LEVE LA CULASSE

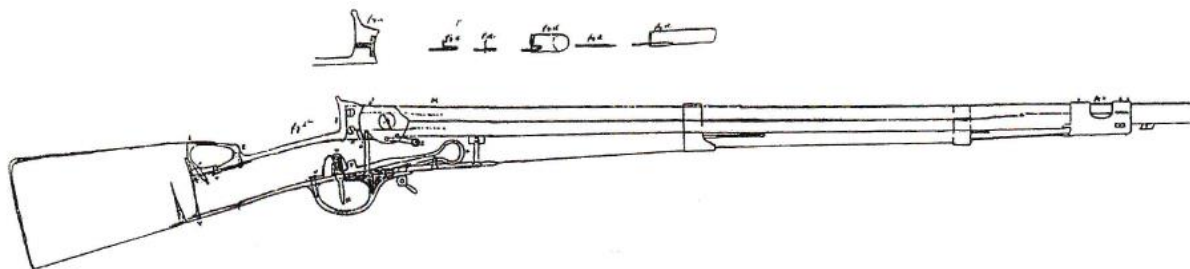
*La culasse se présente sous la forme d'un bloc mobile pivotant autour de deux tourillons lorsqu'on lève le levier arrière, ce qui dégage l'entrée du canon. La cartouche s'introduit par l'arrière et le chien interne s'arme automatiquement à l'ouverture de la culasse.*

#### **Brevet initial accordé à Robert le 27 avril 1831**

Ce qui caractérise l'invention et le perfectionnement de ce fusil est :

- 1° de se trouver armé lorsque la culasse est ouverte pour recevoir la cartouche ;
- 2° de porter avec sa cartouche une amorce particulière, ordinairement adhérente, mais pouvant aussi en être séparée avant son introduction dans le canon ;
- 3° la disposition des pièces de la batterie.

Les objets d'invention et de perfectionnement sont: le grand ressort et son mode d'insertion à la sous-garde, la détente d'une ou plusieurs pièces, le levier qui sert à armer en appuyant sur le grand ressort lorsque l'on fait exécuter à la culasse le mouvement de bascule, le mécanisme placé à l'extrémité du levier de la culasse muni d'un verrou ou en l'absence de celui-ci, le bassinet où le marteau vient percuter l'amorce, la lumière formée de deux parties, l'une supérieure mobile appartenant à la culasse, l'autre inférieure et fixe appartenant au canon, la rondelle d'un métal ou d'un alliage résistant formant la culasse proprement dite, au lieu d'être mobile et de s'enfoncer dans le canon comme dans le fusil Pauly, elle s'engage dans la culasse où elle est fixe. Etant la partie du fusil qui souffre le plus de l'action des gaz, elle offre à la culasse par sa disposition le grand avantage d'une réparation facile et peu coûteuse.

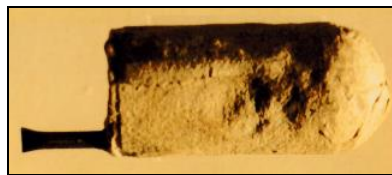
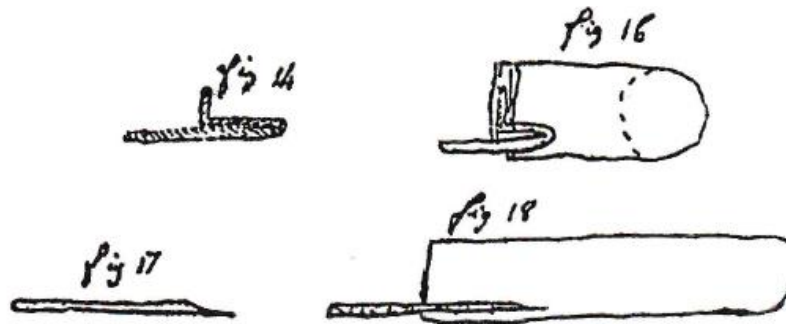


L'amorce est formée par un tube de cuivre, rempli de poudre fulminante. Elle peut avoir plusieurs formes dont deux principales selon qu'elle est destinée à être fixée à la cartouche dès la



fabrication de celle-ci ou enfoncée dans elle plus ou moins longtemps avant son introduction dans le canon.

Dans le premier cas, le tube se replie sur lui-même pour s'en écarter ensuite à angle droit (fig. 14), dans le second, il est droit et coupé en pointe à une de ses extrémités pour s'enfoncer plus facilement dans la cartouche (fig. 17 & 18). L'amorce est maintenue dans la cartouche à l'aide de deux rondelles en carton (fig. 16).



Cartouches Robert de 17,4mm



Cartouche Robert à plombs N°5 avec son tube de protection

La machine qui sert à fabriquer les amorces se compose d'une plaque d'acier d'un ou deux centimètres d'épaisseur, d'une longueur et d'une largeur proportionnées au nombre des tubes que l'on veut faire. Cette plaque est percée d'un certain nombre de trous un peu plus larges que le diamètre des tubes que l'on veut obtenir. Ces mortaises sont coniques et portent un petit appendice d'acier V qui se prolonge de manière à laisser passer la lame de cuivre laquelle prend la forme de la partie inférieure. La lame ainsi formée en tuile et dirigée par l'appendice passe par une trémie remplie de poudre fulminante

et de là dans une filière d'où elle sort sous la forme d'un tube rempli de poudre fulminante. Une éponge, humectée de colle d'amidon ou autre, est placée derrière la filière pour coller la poudre qui tendrait à s'échapper par la jonction des deux bords de la lame en cuivre arrondie en tube. Ces tubes sont ensuite coupés et recourbés pour former les amorces.



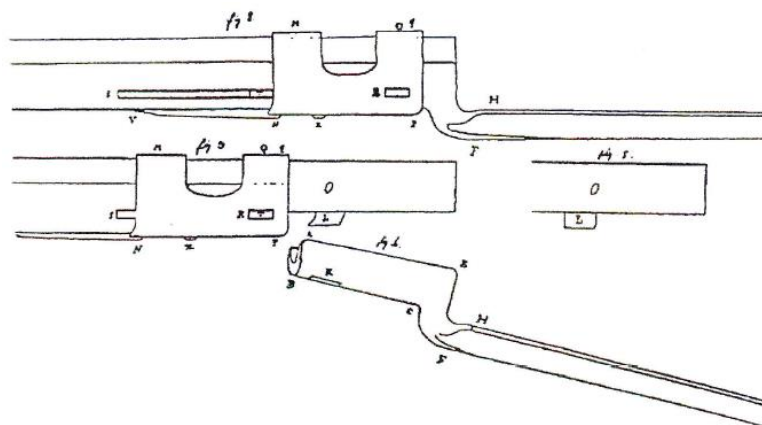
### 1ère addition accordée à Robert le 10 septembre 1831

La baïonnette n'a que la moitié d'une douille toute unie et un peu conique extérieurement, percée inférieurement à la partie postérieure d'une mortaise K destinée à recevoir un tenon taillé en crochet à son extrémité inférieure et postérieure. La baïonnette est fixée au canon à l'aide de l'embouchoir qui peut glisser le long du canon et occuper deux positions différentes selon qu'il sert à maintenir le bois et la baïonnette comme dans la figure 2, soit qu'il soutient le bois seul, celle-ci ayant été enlevée, comme dans la figure 3.

Pour placer la baïonnette, on la tient de la main droite par la lame et on engage le tenon L dans la mortaise K par son extrémité inférieure en exerçant un mouvement d'abord de bas en haut, puis en avant. La demi-douille étant ainsi appliquée contre la partie inférieure du canon, on presse avec le pouce de la main gauche dans la partie saillant T du ressort et on pousse l'embouchoir en haut jusqu'à ce que cette partie T soit dégagée de dessous lui comme dans la figure 2.

Pour enlever la baïonnette, on appuie avec la première phalange du doigt annulaire de la main gauche sur la partie T du ressort et on fait descendre l'embouchoir jusqu'à ce que la même partie T du ressort soit entrée dans la mortaise R de l'embouchoir.

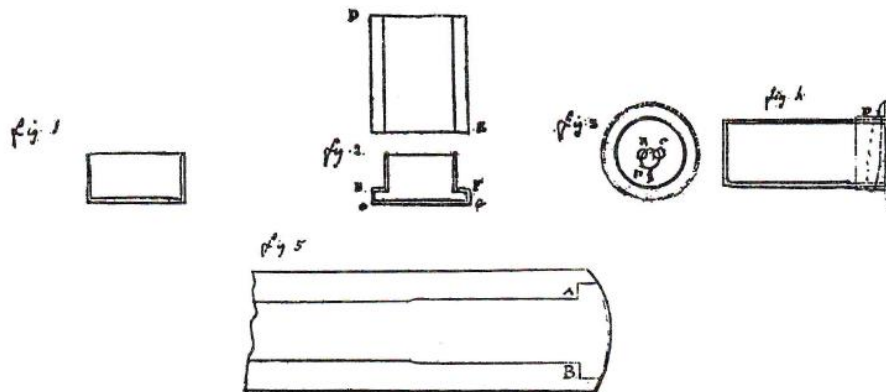
L'embouchoir porte à son extrémité inférieure un tournevis VNZ qui est fixé à l'aide d'une vis X. La partie Z du tournevis appuie sur la partie inférieure de la baïonnette pour empêcher les battements lorsque le bois vient à s'user. Cette dernière disposition pourrait permettre de supprimer le crochet du tenon L comme on le voit figure 5. Ce serait une petite économie de fabrication.



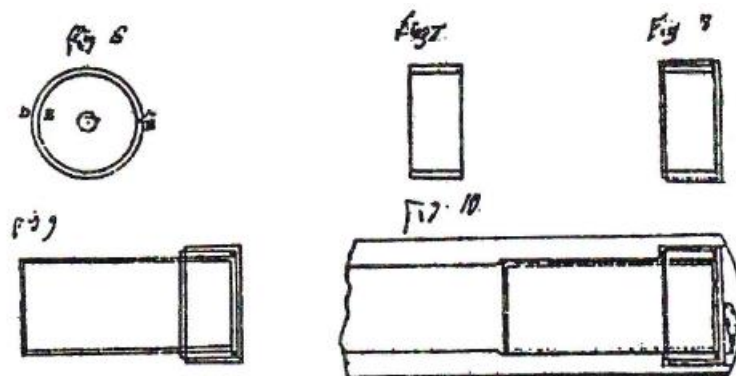
### 2ème addition accordée à Robert le 13 juin 1835

Je donne à la capsule ordinaire du fusil à piston (fig.1) la forme indiquée à la figure 2. Je remplis de poudre fulminante la capsule entière ou seulement la partie BC et je comprime cette partie avec un cylindre creux DE afin de fixer la poudre fulminante entre les deux lames de cuivre BF et CG. Je retire ensuite, en renversant la capsule, la poudre superflue qui n'y reste pas fixée. Le fond de la capsule est percé de deux petits trous B et C (fig.3) dans lesquels je fais passer un petit anneau D qui ainsi fixé à la capsule sert à la retirer du canon, ou bien je noue autour de l'amorce un fil D (fig.4), métallique ou autre, qui ressort d'une certaine quantité dans la chambre ; ce fil peut être soudé à l'amorce et remplacé par une lame étroite de métal. L'amorce ainsi préparée se fixe à l'extrémité de la cartouche (fig.4). Le renflement

de la capsule qui porte la poudre vient s'appuyer contre l'angle AB de la chambre sur lequel elle est frappée (fig.5). Cette disposition de la capsule et de la chambre supprime toute espèce de cheminée.



J'emploie aussi la capsule ordinaire du fusil à piston sans le renflement BC et en y introduisant une cheminée ordinaire dont je supprime la partie qui sert à la fixer au canon, en ne conservant que celle qui entre dans la capsule. Cette cheminée ainsi simplifiée et réduite à ses deux éléments essentiels, le canal de la lumière (G fig.6) et la paroi DE servant à recevoir le choc, est représentée de face (fig.6), de côté (fig.7) et recouverte de la capsule (fig.8). Ces deux pièces ainsi disposées, j'introduis l'extrémité de ma cartouche dans la lumière de la cheminée (fig.9). La figure 10 représente la cartouche dans le canon.



J'emploie pour faire ces cheminées un moyen économique et nouveau qui consiste à couper sur le tour par petites longueurs égales des tubes en tôle tirés au banc et sans être soudés. Pour charger l'amorce, j'introduis dans sa capacité une petite quantité de poudre fulminante, j'y place la cheminée et j'exerce sur elle une compression assez forte pour faire adhérer parfaitement la poudre à la partie du fond de la capsule qui correspond à la cheminée. Renversant la capsule, je fais sortir la poudre superflue.

J'emploie encore, selon les circonstances, le moyen suivant pour charger les deux variétés de capsules que je viens de décrire : je recouvre d'une dissolution de colle végétale ou animale une feuille de papier, de parchemin, de métal ou de tissu quelconque, je répands sur cette feuille encore humide assez de poudre fulminante pour la recouvrir entièrement et j'exerce sur elle une légère compression. Au lieu de verser sur la feuille collée la poudre fulminante en poussière, je peux l'étendre en pâte sur la feuille sèche. Ayant ainsi préparé plusieurs grandes feuilles, je les coupe avec un emporte-pièce sur un billot en bois de bout. Chacun de ces morceaux ayant la forme d'un pain à cacheter est ensuite placé sur le fond de chaque capsule pour l'amorcer.

Je me réserve également par le présent brevet le droit de faire l'enveloppe des cartouches et même des amorces avec le métal fusible de Darcet ou de toute autre substance susceptible de se décomposer à la température.

**3ème addition accordée à Giraudeau le 10 décembre 1839**



Le système Robert est le seul qui par sa simplicité puisse se prêter aux combinaisons les plus variées.

Ainsi, il peut enflammer les cartouches à broche des autres systèmes avec autant de facilité que ses propres cartouches et, pour cela, il suffit de raccourcir la tête des ressorts, de faire une entaille de deux lignes à la partie inférieure des canons et avec cette seule modification tous les fusils Robert peuvent enflammer les cartouches à broche et comme elles sont munies d'un culot en cuivre, toute fuite de gaz au tonnerre est impossible.

On peut adapter un cylindre creux dans une cartouche munie du culot et, en coiffant le dit cylindre d'une amorce ordinaire de fusil à piston, on obtient encore une détonation sans fuite de gaz puisque le cylindre fait l'office de cheminée ordinaire et ces cheminées peuvent servir plusieurs fois.

On peut fermer complètement toute communication du gaz avec les ressorts et avec les détentes au moyen d'une table en fer sur laquelle peut s'appuyer le canon et, en faisant une entaille dans cette plaque, on peut y établir deux ressorts : ces deux petits marteaux traversent la plaque de fer et viennent percuter l'amorce comme les ressorts ordinaires.